



PLAN DES MESURES D'URGENCE

**25, rue Gagnon
Saint-Nicéphore, Québec**

**Août 2008
Dernière révision : Décembre 2011**

Table des matières

Section	Sous- Section	Page
	Mise en contexte	04
Section 1 – Liste téléphonique d’urgence		
	Comité de Contrôle du plan des mesures d’urgence	06
	Responsables à contacter sur le site lors de la mise en œuvre des mesures d’urgence	07
	Services d’urgence	08
	Fournisseurs - services et équipements	09
	Service de santé de la région du Centre du Québec	12
	Entreprises avoisinantes du site	12
	Liste des secouristes qualifiés en premiers secours	13
Section 2 – Informations générales		
	Localisation des trousse d’intervention d’urgence environnement	15
	Liste de localisation des extincteurs	16
	Emplacement des trousse de premiers soins	17
	Équipements disponibles lors d’une intervention	18
Section 3 – Administration du plan des mesures d’urgence		
	Informations générales	20
	Liste de distribution interne et externe	23
Section 4 – Alarmes et alertes		
	Définitions des alertes et des alarmes.....	25
	Règles générales à suivre au son des alarmes	26
Section 5 – Évacuation		
	Première directive de la procédure d’évacuation	28
	Procédure d’évacuation d’urgence	29
	Liste d’évacuation	30
Section 6 – Procédures à suivre en cas d’urgence		
	Caractérisation des types d’urgences pouvant survenir au sein de notre entreprise ou lors de nos opérations	32
	Procédure en cas d’incendie	33
	Utilisation des extincteurs	34
	Révision des étapes d’extinction d’un feu	35
	Procédure en cas d’explosion	36
	Procédure en cas d’incendie dans une benne de camion de collecte	37

Section	Sous- Section	Page
Section 6, suite.... – Procédures à suivre en cas d'urgence		
	Procédure en cas de déversement ou d'incendie d'hydrocarbure	38
	Photos et localisation des réservoirs sur le site	43
	Fiche signalétique – biogaz	45
	Procédure en cas de feu ou d'une explosion dans le bâtiment des torchères T6000 ou T4000	49
	Procédure en cas de feu ou d'une explosion – torchère à flammes visibles T1328	52
	Procédure en cas de feu ou d'une explosion – réseau de biogaz	54
	Procédure en cas de bruits dommageables dans le bâtiment des torchères T6000 ou T4000	55
	Procédure en cas de bruits dommageables – torchères à flammes visibles T1328	57
	Procédure en cas de détection ou de présence de gaz – bâtiment des torchères T6000 ou T4000	59
	Procédure en cas de panne de courant	61
	Procédure en cas de bris d'une ligne haute tension ou d'un pylône d'Hydro-Québec	63
	Procédure en cas d'orage violent ou de foudre	64
	Procédure en cas d'un problème majeur du système informatique	65
	Procédure en cas d'inondation	66
	Procédure en cas de tremblement de terre	67
	Procédure en cas de tornade ou d'ouragan	68
	Procédure lors de situations hivernales extrêmes	69
	Procédure lors d'une tempête hivernale	70
	Procédure lors d'une alerte à la bombe	71
	Procédure lors d'une manifestation civile	73
	Procédure lors de la réception d'une enveloppe ou d'un colis suspect	74
	Procédure lors de blessures multiples ou d'un décès	75

Annexes

- Annexe 1 – Localisation des principaux interrupteurs de services utilitaires
- Annexe 2 – Plan des installations extérieures
- Annexe 3 – Installations extérieures
- Annexe 4 - Formulaire – Appel d'urgence, premier rapport d'évènement
- Annexe 5 – Formulaire d'intervention d'urgence – évaluation des risques
- Annexe 6 – Formulaire de rapport d'enquête d'accident et/ou d'incident
- Annexe 7 – Avis de mises à jour
- Annexe 8 – Registre de suivi des révisions annuelles

Mise en contexte

Ce plan de mesures d'urgence a été élaboré pour décrire les procédures à suivre dans l'éventualité où des situations d'urgence pourraient créer un danger pour les employés, les équipements ou les infrastructures de WASTE MANAGEMENT situé au 25, rue Gagnon, Saint-Nicéphore, Québec, J2A 3H3, Canada.

Étant donné que les situations d'urgence ainsi que leurs conséquences sont imprévisibles, ce plan explique les grandes lignes des procédures à suivre tout en laissant place à une flexibilité d'action selon la situation à affronter. L'utilisateur éventuel devra y voir un complément à sa propre expérience et à son sens pratique pour intervenir dans son secteur.

Tout le personnel de supervision se doit de bien connaître le contenu de ce plan d'urgence et de garder leur copie accessible, prête à être utilisée en tout temps.

Simon Mercier
Directeur des opérations

Daniel Brien
Directeur général des sites d'enfouissement du Québec

Section 1

LISTE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE

COMITÉ DE CONTRÔLE DU PLAN DES MESURES D'URGENCES

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONES
Daniel Brien	Directeur général des sites d'enfouissement du Québec	(819) 843-9522 x 222 Cell : (819) 571-2978
Simon Mercier	Directeur des opérations	(819) 477-6609 x 30 Cell : (514) 707-1911
David Gendreau	Directeur maintenance Division – Entretien mécanique	(819) 477-6609 x 22 Cell : 819-820-4608
Michel Beauchemin	Superviseur des opérations Division – Enfouissement	(819) 477-6609 x 25 Cell : (819) 475-7391
CB sur le Site		Canaux 2, 5 et 8

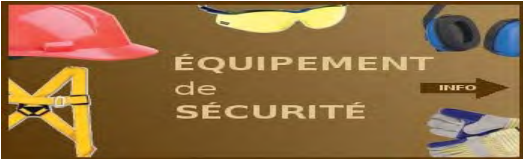

Responsables à contacter sur le site lors de la mise en œuvre des mesures d'urgence

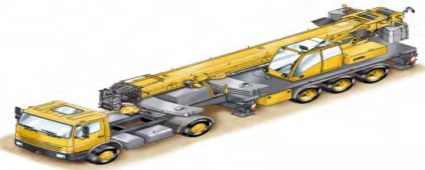






NOM ET FONCTION	BUREAU	CELLULAIRE
Simon Mercier Directeur des opérations	(819) 477-6609 poste 30	(514) 707-1911
Daniel Brien Directeur général des sites d'enfouissement du Québec	(819) 843-9522 poste 222	(819) 571-2978
David Gendreau Directeur maintenance	(819) 477-6609 poste 22	(819) 820-4608
Michel Beauchemin Superviseur des opérations	(819) 477-6609 poste 25	(819) 475-7391







Services d'urgence

Noms	Téléphone - 24 heures
	911
<p>Sûreté du Québec</p> 	911 ou 310-4141
<p>Service des incendies municipalité</p>	911
	1-800-790-2424
<p>Urgence Environnement Québec</p> <p>Québec </p> <p>Ministère Environnement Ste Thérèse</p>	1-866-694-5454 819-293-4122
	514-283-2333
	1-866-302-CSST (2778)
 <p>Odeur de Gaz</p>	514-598-3111 1-800-361-8003
	Téléphone : 1-800-663-9228 Télécopieur : 1-800-441-3323
<p>Déversement accidentel</p> 	450-641-0610




Fournisseurs - services et équipements

Noms	Téléphone - 24 heures
<p>Camion vacuum</p> 	<p>Vacuum Drummond 819-470-9712</p>
<p>Remorquage</p> 	<p>Remorquage Normand Dionne 819-472-3000</p>
<p>Équipement de sécurité</p> 	<p>Acklands Grainger 450-375-1772</p>
<p>Locations d'outils</p> 	<p>Joe Loue Tout 819-475-6201</p>
<p>Système hydraulique</p>	<p>Hydraulique Technologie 819-472-0999</p>
	<p>Hewitt : 1-800-567-7606</p>
<p>Génératrices</p> 	<p>Génératrice Drummond 819-472-4076</p>

Noms	Téléphone - 24 heures
<p>Grues</p> 	<p>Grues Drummond 819-474-5853</p>
<p>Services électriques</p> 	<p>Daniel & Gilles Régis 819-314-4321</p>
<p>Service de sûreté (gardien)</p> 	<p>Sécurité de Francheville Cell : 819-475-9105 Bur : 813-373-7680</p>
<p>Service de radios</p> 	<p>ACE Électronique inc. 819-472-4270</p>
<p>Plomberie</p> 	<p>Roland Bolduc 819-472-4270</p>
<p>Systèmes informatiques</p> 	<p>Interconnexions LD 819-477-4738</p>
<p>Serrurier</p> 	<p>Serrupro 819-477-4738</p>

Noms	Téléphone - 24 heures
<p>Extincteurs</p> 	<p>Service de Cric Drummond 819-477-4738</p>
<p>Balance</p> 	<p>Balances Universelles 450-692-0000</p>
<p>Fournitures de bureau</p> 	<p>Staples Advantage 1-877-272-2121</p>
<p>Hôtel</p> 	<p>Quality Suite 819-472-2700</p>
<p>Taxi</p> 	<p>Taxi Central Drummond inc. 819-478-4646</p>
<p>Entrepreneur Général – RGC</p> 	<p>R. Guilbeault Construction François Guilbeault 819-388-0966</p>

Service de santé de la région du Centre du Québec

Noms	Téléphone - 24 heures
Hôpital 	Hôpital Sainte-Croix : 819-474-6464 Urgence : 819-478-6444
CLSC 	Clinique Médicale Saint-Nicéphore 819-472-3350
Centre anti-poison 	1-800-463-5060
Info santé CLSC	811
Info santé SST du travail	450-431-2420

Entreprises avoisinantes du Site

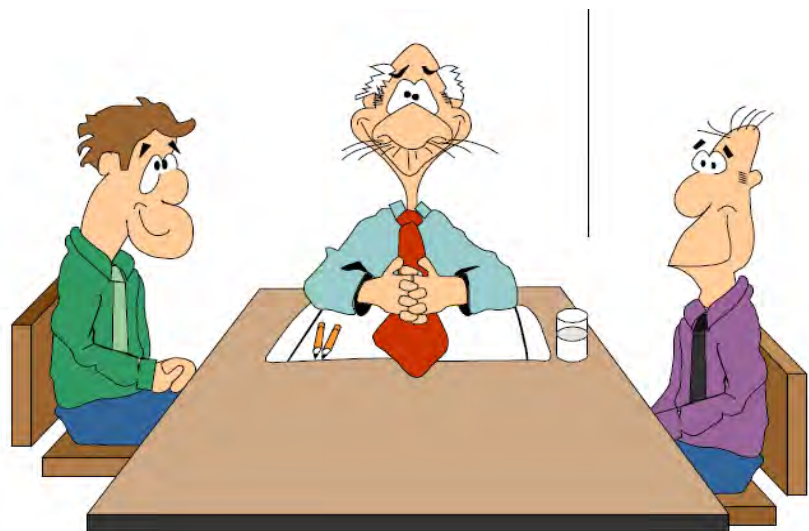
Noms	Téléphone - 24 heures
Centre de formation en entreprises de récupération (CFER)	819-478-6700

Liste des secouristes qualifiés en premiers secours

NOM	TÉLÉPHONE OU POSTE	DATE D'EXPIRATION
Beauchemin, Michel	819-477-6609, poste 25 Cellulaire : 819-475-7391	Janvier 2014
Gendreau, David	819-477-6609, poste 22 Cellulaire : 819-820-4608	Janvier 2014
Genest, Mélanie	819-477-6609, postes 0 ou 28	Janvier 2014
Lussier, Sylvain	819-479-2358	Janvier 2014
Mercier, Simon	819-477-6609, poste 30 Cellulaire : 514-707-1911	Décembre 2013

Section 2

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Localisation des trousse d'intervention d'urgence environnement

**Site d'enfouissement
réservoir diesel portatif**



**Entrée du site entre les
bureaux administratifs
et le garage**



Entreposage dans le garage



Liste de localisation des extincteurs

Bâtiment	Quantité	Localisation
Bureau administratif	2	Entrée et cafétéria
Garage	6	Divers emplacements dans le garage
RBS	4	Laboratoire, salle des soufflantes, chambre électrique et porte d'entrée
Torchère	4	Salle des soufflantes (2) et salle électrique (2)
Poste de pesée	2	1 à l'intérieur et 1 à l'extérieur à côté de la porte d'entrée
Maison des directeurs	3	1 ^{er} étage, sous-sol et garage
Bâtiment du chauffage RBS	3	Entrée, sortie côté du bassin et sale électrique
Entrepôt	2	Intérieur et dans le bureau du fond
Roulotte des employés	1	Extérieur à côté des escaliers
Réservoir gaz, 15 000 et 45 000 l		1 pour chaque reservoir
Cabane compresseur torchère	1	Site
Pompes de 6 et 8 pouces		1 pour chaque pompe
Machine à papier	1	Site
Plan de lumière	1	Site
Système de neutralisation d'odeur mobile	1	Site
Vanne batterie	1	Site
Machinerie lourde		1 dans chacun des équipements
Site	1	Gros extincteur mobile sur le front de déchet

Emplacement des trousse de premiers soins

Trousses premiers soins	Emplacement
Bureau administratif	Cafétéria
Poste de pesée	Salle de bain
RBS	Laboratoire en entrant à droite
Bâtiment torchère	Salle des soufflantes
Maison des directeurs	Salle de bain
Roulotte des employés	Au front de déchet
Machinerie lourde	Dans chacun des équipements

Équipements disponibles lors d'une intervention

TYPE D'ÉQUIPEMENT	ENDROIT
Camion à eau	Sur le site
Trousses environnementales de déversement	Réservoir de diesel à l'entrée Réservoir de diesel front de déchet Local entreposage des pièces au garage
Extincteurs	Voir la liste d'emplacement
Pelle hydraulique Chargeur sur roue Véhicules de service Pompes portatives	Sur le site
Pièces et équipements	Au garage

Section 3

Administration du plan des mesures d'urgence



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identification du site

Entreprise :	Waste Management
Adresse :	25, rue Gagnon, Saint-Nicéphore, Québec, J2A 3H3
Région :	Centre du Québec
Téléphone :	(819) 477-6609
Télécopieur :	(819) 477-3312

Présentation du Site

Notre entreprise effectue hebdomadairement l'enlèvement des résidus ménagers dans plusieurs municipalités dans la région du Centre du Québec ainsi que pour les clients d'entreprises commerciales et industrielles.

À notre site d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore, il y a une circulation soutenue de véhicules dix (10) roues et de semi-remorques qui acheminent les résidus ménagers, commerciaux et industriels.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00. Les opérations se font sur une base de 5 jours/semaine, en raison de deux (2) quarts de travail de huit (8) heures de travail.

Pour les citoyens qui veulent disposer des rebuts ou autres, les heures d'ouverture sont les mêmes que ci-dessus, par contre ils peuvent également disposer de leurs rebuts les samedis entre 8h00 et 13h00.

Plan d'aménagement

Le site de Waste Management de Saint-Nicéphore possède plusieurs installations et infrastructures aménagées dont un bâtiment administratif, un atelier de réparation avec plusieurs portes de garage, un système de captage de biogaz et des stations de pompage, un bassin de rétention des eaux de lixiviation, une usine de traitement des eaux usées, etc. (voir annexe 3)

Prévention et équipements d'urgence

Pour améliorer le côté prévention et la sécurité sur le site, les responsables de Waste Management ont fait installer des systèmes de protection ou ont mis à la disposition du personnel des équipements comme :

- Des gardiens de sécurité qui patrouillent le site et assurent la sécurité en cas d'urgence avant et après les heures d'ouverture du site ;
- Toutes les personnes et tous les véhicules sont enregistrés par écrit sur une fiche de contrôle à la barrière principale ;

- Des systèmes de communication sont disponibles pour rejoindre rapidement le personnel en cas d'urgence (CB – canaux 2, 5 ou 8) ;
- Un système d'alarme : la station de pompage du biogaz est munie d'un système d'alarme sonore avec gyrophare annonçant une détection de gaz qui sera communiqué au techniciens par télémétrie ;
- Les bureaux et les bâtiments sont équipés de détecteurs de fumée et de détecteurs de feu ;
- Des systèmes de caméra sont installés à des points stratégiques ;
- Des détecteurs de gaz sont disponibles pour évaluer toute problématique de fuite de gaz ou de déversement impliquant des produits pétroliers ;
- Des trousse d'intervention d'urgences environnementales sont disponibles à plusieurs endroits en cas de besoin (voir page 15) ;
- Des extincteurs portatifs de différentes capacités sont installés à des endroits stratégiques sur le site (voir page 16) ;
- Des équipements de protection individuels et collectifs permettant de protéger le personnel lors de l'occurrence de situations d'urgence ;
- Une douche d'urgence est située dans le bureau administratif et plusieurs douches oculaires sont disponibles dans les autres bâtiments (cafétéria du bureau administratif, garage, roulotte des employés, RBS et torchères) ;
- Des trousse de premiers soins sont disponibles à plusieurs endroits sur le site de l'entreprise (voir page 17) ;
- Des équipements et de l'outillage permettant au personnel d'intervenir rapidement en cas d'urgence comme des pelles mécaniques, des conteneurs, différents types de véhicules pour permettre l'intervention et le transport du personnel, etc. (voir page 18).

Politique corporative concernant les urgences

Waste Management s'engage à exploiter son entreprise selon les règles de l'art reconnues en matière de conception, construction, fonctionnement et entretien des équipements et méthodes de travail de manière à prévenir et, le cas échéant, contrôler toute situation d'urgence qui pourrait être une menace pour les employés, les sous-traitants, la population, les propriétés de l'entreprise et l'environnement en général.

Waste Management maintiendra à jour le plan des mesures d'urgence afin d'assurer la coordination entre les différents intervenants et de mobiliser efficacement les ressources internes et externes dans l'éventualité d'une urgence sur le site de l'entreprise.

Le plan des mesures d'urgence sera disponible dans les différents services et endroits identifiés sur le site. Une révision des différents éléments de ce plan d'urgence sera effectuée périodiquement par le comité de planification des mesures d'urgence et tout changement important sera porté à l'équipe de la direction de l'entreprise.

Simon Mercier
Directeur des opérations

Daniel Brien
Directeur général des sites d'enfouissement du Québec

Liste de distribution interne et externe

Copie Interne de distribution du Plan de Mesures d'urgence		
Copie	Fonction	Nom
#1	Directeur général des sites d'enfouissement du Québec	Daniel Brien
#2	Directeur des opérations	Simon Mercier
#3	Directeur de l'ingénierie et de l'environnement	Ghislain Lacombe
#4	Directeur maintenance	David Gendreau
#5	Superviseur des opérations	Michel Beauchemin
#6	Administration	Mélanie Genest
#7	Service de sécurité	Agents de sécurité
#8	Poste de pesée	
#9	RBS	Techniciens
#10	Torchère	Techniciens
Copie Externe de distribution du Plan de Mesure d'urgence		
Copie	Titre	
#1	Service d'incendie de Saint-Nicéphore	

Section 4

Alarmes et alertes



DÉFINITIONS DES ALERTES ET DES ALARMES

Alerte interne

L'alerte interne résulte d'un incident propre à l'entreprise et qui peut-être contrôlé par l'équipe d'intervention de l'entreprise. Les responsables de l'organisation sont prévenus de l'événement et de la possibilité que le plan d'urgence soit appliqué.


Alerte externe ou générale

L'alerte externe résulte d'un incident/accident majeur propre à l'entreprise ou à l'extérieur et dont les effets risquent d'affecter la sécurité des employés et de la population. Le déclenchement de l'alerte générale signifie l'application immédiate du plan d'urgence et l'ouverture d'un centre de commandement.

Lors d'une alerte, la personne témoin doit, si possible et sécuritaire, mettre les premières mesures d'urgences en œuvre pour atténuer l'incident. (Faire évacuer le secteur en dirigeant le personnel vers les sorties, utiliser des extincteurs si formé, etc.)

Advenant une panne des systèmes téléphoniques, une ligne indépendante peut être utilisée pour contacter les personnes ressources de la compagnie et les ressources externes pour intervenir dans les meilleurs délais possibles. Cette ligne d'urgence se trouve au poste de pesée sous le comptoir près de la première fenêtre à droite. La personne témoin peut également se servir d'un téléphone cellulaire si elle en a un en sa possession.

Règles générales à suivre au son des alarmes

<p style="text-align: center;">Au son de l'alarme</p> 	<p style="text-align: center;">Superviseurs/ Chef d'équipes</p> <p style="text-align: center;">Évaluer la situation</p> <p>Où est la source de danger ?</p> <p>Qui travaille dans cette zone présentement ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des entrepreneurs ou visiteurs dans cette zone ?</p> <p>Où sont-ils situés exactement ?</p> <p>Avez-vous une copie des noms de ces personnes ?</p>
<p style="text-align: center;">Alarme d'évacuation</p> <p style="text-align: center;">Dirigez-vous calmement vers le point de rassemblement</p> <p><u>Il est interdit de poursuivre une opération ou encore de récupérer des objets personnels ou retourner à votre poste.</u></p> <p><u>Rapportez-vous à votre responsable de zone pour vous identifier et permettre un décompte.</u></p> <p><u>Demeurez en tout temps au point de rassemblement à moins d'avis contraire.</u></p>	<p style="text-align: center;">Responsable de secteur ou point de rassemblement</p> <p style="text-align: center;">Mettre le personnel en sécurité</p> <p>Vous assurez que le point de rassemblement est sécuritaire et attendre les directives.</p> <p>Obtenir une copie registre de présence et l'horaire du jour pour pouvoir faire le décompte des employés, entrepreneurs et visiteurs.</p> <p>Si nécessaire, obtenir une trousse de premiers soins pour s'occuper des blessés.</p>

ATTENDRE LES DIRECTIVES AVANT DE RETOURNER À VOTRE POSTE DE TRAVAIL

Section 5

ÉVACUATION

Première directive de la procédure d'évacuation

S'il est devenu nécessaire d'évacuer le bâtiment, la procédure suivante devra être suivie :

1. Arrêter tous les équipements en service (gaz, eau, électricité).
2. Ne pas procéder autrement qu'il apparaît aux procédures d'évacuation décrites à la page suivante.
3. Le superviseur ou le chef de groupe doit s'assurer de la présence de chacun à l'intérieur de son groupe, c'est-à-dire de tous ses collègues et tous les visiteurs qui sont sur place.
4. Dans le cas d'une situation importante d'évacuation, les fenêtres et les portes devront être fermées. Toutefois, dans le cas d'une ALERTE À LA BOMBE, toutes les fenêtres et les portes devront être ouvertes, ceci dans le but de réduire les dommages causés par l'explosion.
5. Les employés de bureau devront fermer et barrer les classeurs à l'épreuve du feu, si le temps le permet (ex. : petite caisse et comptes à recevoir).

Procédures d'évacuation d'urgence

Point de rassemblement

Dans l'éventualité où un bâtiment aurait besoin d'être évacué lors d'une situation d'urgence, les procédures qui suivent ont été développées pour assurer une évacuation sécuritaire et ordonnée de tout le personnel.

Chacun des employés à été placé à l'intérieur d'un groupe sous la responsabilité d'un chef de groupe attribué. Il est de la responsabilité du chef de groupe de s'assurer que chaque personne de son groupe soit sortie du bâtiment et rassemblée au point de rassemblement. Les employés et visiteurs se doivent de demeurer avec leur chef de groupe en tout temps.

AU PREMIER SIGNE D'UNE SITUATION D'URGENCE, LES ÉTAPES À SUIVRE IMMÉDIATEMENT, SANS HÉSITATION, SONT :

- 1) Le chef de groupe, placé dans la zone immédiate de la situation d'urgence, doit avertir les autres chefs de groupe du bâtiment par téléphone ou en criant à forte voix.
- 2) Les chefs de groupe rassemblent leur groupe pour ensuite sortir du bâtiment par la sortie la plus proche et doivent se rendre au lieu de rassemblement.
- 3) Lorsque votre groupe sera rassemblé et que tous les membres auront été décomptés, vous devez vous rapporter à Mélanie Genest ou, en son absence, à Marie-France Dugré ou Sylvie Campeau au point de rassemblement principal situé à l'entrée de la maison des directeurs.
- 4) Garder les membres de votre groupe ensemble ; attendre les directives du coordonnateur des mesures d'urgences qui vous avertira lorsque le groupe pourra être démantelé.

Dû à plusieurs facteurs qui font que les chefs de groupe ne peuvent pas toujours être dans les alentours lors d'une situation d'urgence, des chefs de groupe suppléants sont assignés pour chacun des groupes.

LISTE D'ÉVACUATION

CHEF DE GROUPE :	MÉLANIE GENEST
CHEF DE GROUPE SUPPLÉANT :	MARIE-FRANCE DUGRÉ OU SYLVIE CAMPEAU
UNITÉ :	GARAGE ET ADMINISTRATION
POINT DE RASSEMBLEMENT :	À LA MAISON DES DIRECTEURS

Les personnes suivantes devront quitter le bâtiment par la sortie la plus proche, se rassembler à la barrière de l'entrée principale et se rapporter à Mélanie Genest ou, en son absence, à Marie-France Dugré ou Sylvie Campeau.

# 1	Daniel Brien
# 2	Simon Mercier
# 3	Ghislain Lacombe
# 4	Gerry Pilon
# 5	David Gendreau
# 6	Michel Beauchemin
# 7	Bernard Leblanc
# 8	Jacques Shank
# 9	Jean-Rock Demers
# 10	Éric Leblanc
# 11	Sylvain Lussier
# 12	Jean-Pierre Savoie
# 13	Patrick Hélie
# 14	Émile Pinard
# 15	Arthur Boudreault
# 16	Alain Laprade
# 17	Marc-Olivier Lamothe
# 20	Claudiane Pouliot
Tous les VISITEURS et ENTREPRENEURS présents dans les bâtiments ou sur le site	

Section 6

Procédures à suivre en cas d'urgence

Caractérisations des types d'urgence pouvant survenir au sein de notre entreprise ou lors de nos opérations :

Incendie mineur : il peut avoir un incendie mineur à l'intérieur du site qui sera contenu par les opérateurs de l'entreprise avec les équipements de lutte incendie de l'entreprise. Le service incendie de Saint-Nicéphore peut être appelé sur les lieux par mesures de prévention.

Incendie majeur : Incendie ne pouvant être contenu par les opérateurs sur le site et peut menacer la sécurité du personnel et de la population environnante du site. Le service incendie de Saint-Nicéphore sera appelé immédiatement ainsi que des ressources externes si nécessaire.

Explosion : Par exemple, peut être causé par le poste de biogaz ou une centrale électrique pouvant causer des risques importants sur le site de l'entreprise ainsi que des risques pour le personnel sur le site. La procédure en cas d'incendie et la procédure d'évacuation seront appliquées immédiatement.

Déversement mineur : il peut avoir un déversement mineur à l'intérieur du site qui sera contenu par les opérateurs de l'entreprise avec les équipements de lutte contre les déversements de l'entreprise. Le service incendie de Saint-Nicéphore peut être appelé sur les lieux par mesures de prévention.

En général, les déversements impliquent de petites quantités qui sont confinés à l'intérieur du site et sont nettoyés immédiatement par les opérateurs. Selon le volume, le coordonnateur d'urgence peut faire entrer des équipements spécialisés si les produits peuvent se propager à l'extérieur du site.

Déversement majeur : Déversement ne pouvant être contenu par les opérateurs sur le site de l'entreprise et peut menacer la sécurité du personnel et de la population environnante du site. Le service incendie de Saint-Nicéphore ainsi que des ressources externes seront appelées immédiatement sur les lieux. Le coordonnateur d'urgence établira la stratégie d'intervention selon le produit déversé. Urgence Environnement sera contacté.

Catastrophes naturelles : Il peut s'agir d'une tornade, d'un tremblement de terre, de la foudre, d'inondations, etc. Des procédures en cas de catastrophes sont disponibles pour aider le personnel à minimiser l'impact sur le site de Waste Management et sur la population environnante.


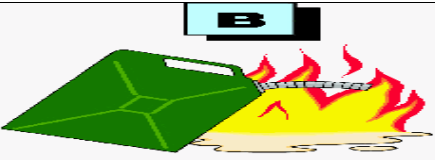
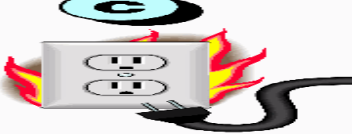

Autres risques : Suite à l'évaluation des risques et à l'élaboration du plan des mesures d'urgence, le comité a planifié des procédures pour certains risques comme l'alerte à la bombe, fuite de biogaz, panne générale d'électricité, l'arrêt du système informatique, pluie diluvienne, etc.

Des procédures ont été mises en place pour faire face à ces éventualités et sont décrites dans les prochaines pages de ce manuel. L'objectif de ces procédures est de protéger le personnel en limitant les risques et les dangers inhérents dans les zones sinistrées.

Procédure en cas d'incendie

Les étapes à entreprendre quand les détecteurs d'incendie ou de fumée se font entendre sont les suivantes :

- 1) Évaluer la situation.
- 2) Alerter le département d'incendie, le directeur du site et les responsables des opérations.
- 3) Utiliser les extincteurs pour combattre le feu. Si le feu n'est pas apparent, il existe tout de même un danger réel pour le personnel.
- 4) **Évacuer le personnel en suivant la procédure d'évacuation de la SECTION 5** selon votre secteur, si le danger est apparent. Rappelez-vous qu'il est préférable de ne pas prendre de chance en situation d'urgence et d'évacuer plutôt que de prendre une chance avec le personnel.
- 5) Si l'évacuation est nécessaire, couper les raccords électriques et de gaz (voir leurs **emplacements à l'annexe 1**), et si le temps le permet, fermer toutes les portes et fenêtres.




Classification du feu (basée aux combustibles brûlés)	
	<p>Ces matières comprennent le bois, les matériaux à base de bois, les tissus, le papier, le caoutchouc et certaines matières plastiques.</p>
	<p>Liquides inflammables (ex. essence, pétrole brut, huile de cuisine, solvant). Liquides combustibles – vapeur brûlée (ex. braise, kérosène, huile de diesel).</p>
	<p>Huiles et graisses. Appareils électriques et électroniques, tels que moteurs, génératrices ainsi que les matières solides dangereuses et semi-dangereuses, tels que certains types de plastiques.</p>
	<p>Ce symbole indique que les feux sont alimentés par des métaux combustibles, tel que le sodium, le potassium, le magnésium, l'aluminium, etc. L'extinction de ces feux se fait à l'aide d'agents qui absorbent la chaleur et non pas à l'aide d'extincteurs.</p>

Utilisation des extincteurs

Premières vérifications



Caractéristiques de fonctionnement

1.	Poser l'extincteur au sol.	
2.	Sans serrer la manette de commande, retirer la goupille (ou dégager un petit loquet) de l'autre main.	
3.	Ensuite, saisir le tuyau et la lance d'une main et presser la manette de commande de l'autre main.	

Révision des étapes d'extinction d'un feu



Toujours orienter le jet dans le sens du vent et viser les braises plutôt que les flammes.



Procéder d'avant en arrière et de bas en haut.



En cas de feu descendant, attaquer depuis le haut (source) vers le bas.



En cas de feu important, ne pas lutter seul, procéder avec plusieurs extincteurs à la fois.



Attention aux retours de flamme! Surveiller le foyer jusqu'à l'arrivée des pompiers.



Ne pas mettre de côté des extincteurs qui ont servi ou qui ont simplement été activés, mais les confier aux spécialistes pour remise en état de marche immédiate.

Procédure en cas d'explosion

Les risques d'explosion sur nos installations pourraient être reliés soit par le poste de biogaz ou encore par une centrale électrique. Si vous entendez une explosion proche des installations ou de nos infrastructures, vous devez immédiatement prendre les actions décrites ci-dessous.

- 1) Vérifier s'il y a feu, si c'est le cas mettre immédiatement en exécution la **PROCÉDURE CONTRE L'INCENDIE** (page 33).
- 2) Si nécessaire, évacuer le personnel en suivant les **PROCÉDURES D'ÉVACUATION D'URGENCE** de la SECTION 5.
- 3) Si l'évacuation s'avère nécessaire, les responsables des opérations doivent veiller si possible à couper les raccords électriques et ceux du gaz (voir leurs emplacements à l'annexe 1).
- 4) Si vous n'êtes pas certains des procédures à suivre contre l'incendie ou l'explosion, communiquez immédiatement avec le directeur du site ou les responsables des opérations.

Procédure en cas d'incendie dans une benne de camion de collecte

Advenant la détection d'un incendie dans une benne de camion de collecte de matières résiduelles sur le lieu d'enfouissement technique, l'opérateur devra immédiatement diriger le chauffeur de camion vers un secteur isolé. Une fois le camion immobilisé dans un secteur isolé, les opérateurs pourront combattre l'incendie.




S'il s'avère que l'incendie ne peut être contenu par l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'assistance du service d'incendie devra être demandée. Dans l'attente de l'arrivée des pompiers, il faudra soit recouvrir le ou les foyers d'incendie avec de la terre ou les arroser avec de l'eau afin de contenir l'incendie.






Procédure en cas de déversement ou d'incendie d'hydrocarbure




Plusieurs matières dangereuses et de produits d'hydrocarbures sont entreposés sur notre site. Advenant un déversement accidentel ou un début d'incendie engendré par ces matières, le témoin doit immédiatement alerter les responsables en fonction et suivre les consignes décrites ci-dessous selon la nature du déversement.






Les responsables, suite à l'évaluation de l'ampleur du déversement, contacteront les services de sécurité appropriés.

Déversement mineur de <u>MOINS</u> de 25 litres Rester calme, évaluer la situation.	Déversement majeur de <u>PLUS</u> de 25 litres Rester calme, évaluer la situation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demander de l'aide immédiatement ; se référer aux documents de consignes de sécurité ou la fiche signalétique (voir page 44) ; ▪ La zone d'intervention doit être sécuritaire et respecter les critères avec le détecteur de gaz ; toujours avoir à porter de main un extincteur portatif ; ▪ Si possible, arrêter les sources d'ignition (véhicules et équipements électriques) ; ▪ Si possible, tenter d'arrêter la source de l'écoulement du produit sans mettre votre vie en danger ; ▪ Le personnel doit porter les équipements de protection requis comme bottes, chapeaux, lunettes, etc. ; ▪ Utiliser la trousse de déversement et recouvrir avec des absorbants le produit pour réduire le panache de vapeur au sol ; ▪ Récupérer les résidus selon la réglementation dans des contenants approuvés. Les contenants doivent être étiquetés ; ▪ Les outils utilisés lors des travaux de récupération doivent être nettoyés et décontaminés ; ▪ Un rapport d'incident doit être complété le plus vite possible par le directeur du site. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demander de l'aide immédiatement; se référer aux documents de consignes de sécurité ou la fiche signalétique ; ▪ La zone d'intervention doit être sécuritaire et respecter les critères avec le détecteur de gaz; ▪ Évaluer les risques, dangers imminents, nécessité d'évacuation ; ▪ Faire appel à la police et aux pompiers, ressources extérieures ; ▪ Si possible, arrêter les sources d'ignition (véhicules et équipements électriques) ; ▪ Si possible, tenter d'arrêter la source de l'écoulement du produit sans mettre votre vie en danger ; ▪ Interdire l'accès ; ▪ Le personnel doit porter les équipements de protection requis comme bottes, chapeaux, lunettes, etc. ; ▪ Utiliser la trousse de déversement et recouvrir avec des absorbants le produit pour réduire le panache de vapeur au sol. Protéger les égouts ou les drains ; ▪ Récupérer les résidus selon la réglementation dans des contenants approuvés. Les contenants doivent être étiquetés ; ▪ Les outils utilisés lors des travaux de récupération doivent être nettoyés et décontaminés ; ▪ Un rapport d'incident doit être complété le plus vite possible par le directeur du site.

<p>Essence</p>	<p align="center">Consignes de sécurité Autres matières dangereuses</p> <p align="center">Toujours tenir compte, sans exception, que la sécurité des personnes est la première priorité.</p>	 <p align="center">1203</p>
<p>Action immédiate du chauffeur ou travailleur en cas d'incident</p> 	<p>Tout déversement d'essence représente un danger. Cette situation peut se produire lors de défektivité d'équipement, remplissage excessif, rupture de conduite, fuite de réservoir, etc.</p> <p>Dans tous les cas, si sécuritaire et possible, vous devez isoler la source, interrompre le chargement ou déchargement, fermer toutes les valves, évaluer les risques, minimiser le rejet du produit dans l'environnement, aviser les responsables et demander de l'aide.</p> <p>Fermer tous les circuits électriques.</p>	
<p>Nature du danger</p>	<p>Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles. S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flammes au point de fuite. Le contenant peut exploser sous l'action de la chaleur. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.). L'essence flotte sur l'eau : la densité est 0.7, le point éclair est à -38° C et le point d'auto ignition est à 250° C.</p>	
<p>En cas de fuite ou de déversement</p> 	<p>Éliminer les sources d'inflammation, ne déplacer aucun véhicule, interdire de fumer près du secteur de l'incident. Déterminer un périmètre de sécurité et /ou évacuer si nécessaire.</p> <p>Si les manœuvres suivantes sont possibles : prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser l'impact de l'incident sur la sécurité du personnel et du public. Si possible, empêcher le produit de se déverser dans les égouts, obstruer les fuites. Si des produits absorbants sont disponibles, endiguer et absorber le produit qui se répand avec du sable, de la terre ou tout autre matériel approprié en l'étendant sur le déversement afin de contenir et de recouvrir le produit.</p> <p>Éloigner les curieux, rester en amont du vent, éviter les dépressions de terrain.</p>	

<p>Périmètre de sécurité</p> 	<p>Déversement mineur : Isoler de 25 à 50 mètres dans toutes les directions.</p> <p>Déversement majeur : Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 300 mètres.</p> <p>Établir trois zones :</p> <p>Zone explosive : Plus de 10 % LSE, interdiction à toute personne de pénétrer la zone de sécurité.</p> <p>Zone dangereuse : Odeur - Interdiction de circuler avec un véhicule et/ou tout type d'équipement.</p> <p>Zone de sécurité : Secteur sécuritaire pour l'évacuation du personnel.</p> <p><i>Note : Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion.</i></p>
<p>En cas d'incendie</p> 	<p>Prévenir les services d'urgence locaux (police/pompiers/urgence santé). Si feu mineur, utiliser un extincteur chimique (pas de jet d'eau). Intervenir, seulement si cela est possible et sécuritaire de le faire. Citerne routière ou réservoir, envisager une évacuation de 500 à 1 000 mètres. Lorsqu'impossible d'intervenir, faire évacuer le secteur immédiatement. Faire libérer les accès pour les véhicules d'urgence. Fermer les alimentations électriques et de gaz.</p>
<p>Premiers soins</p> 	<p>En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. Enlever tous les vêtements et souliers contaminés. En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux (voir fiches signalétiques). Ne pas déplacer une victime, à moins qu'un danger immédiat ne la menace.</p>
<p>Protection individuelle</p> 	<p>Casque, lunettes, gants appropriés, chaussures ou bottes de sécurité, vêtements de protection conçus pour les hydrocarbures. Seuil odeur : 5 PPM - Porter un masque de protection respiratoire. Évacuation : si LES est plus de 10 % = Risque d'explosion.</p>
<p>Équipement d'intervention</p> 	<p>Le site doit être muni d'une trousse d'urgence en cas de déversement dont la conception minimale permet le nettoyage et l'endiguement d'un déversement. La trousse d'urgence doit être disponible en tout temps et l'inventaire doit être vérifié lors des inspections régulières de l'entreprise.</p>

<p>Diesel Huile à chauffage Mazout #2</p>	<p>Consignes de sécurité Autres matières dangereuses</p> <p>Toujours tenir compte, sans exception, que la sécurité des personnes est la première priorité.</p>	 <p>1202</p>
<p>Action immédiate du chauffeur ou travailleur en cas d'incident</p> 	<p>Tout déversement de diesel représente un danger. Cette situation peut se produire lors de défektivité d'équipement, remplissage excessif, rupture de conduite, fuite de réservoir, etc.</p> <p>Dans tous les cas, si sécuritaire et possible, vous devez isoler la source, interrompre le chargement ou déchargement, fermer toutes les valves, évaluer les risques, minimiser le rejet du produit dans l'environnement, aviser les responsables et demander de l'aide.</p> <p>Fermer tous les circuits électriques.</p>	
<p>Nature du danger</p>	<p>Peut être allumé par la chaleur, par une flamme ou par des étincelles. S'enflamme rapidement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.</p> <p>Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.</p> <p>Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flammes au point de fuite.</p> <p>La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes, etc.).</p> <p>Les vapeurs peuvent irriter les yeux, la peau, les voies respiratoires, etc.</p> <p>Le diesel flotte sur l'eau : la densité est 0.8, le point d'éclair est entre 43 et 96° C et le point d'auto ignition est égal à 229° C.</p>	
<p>En cas de fuite ou de déversement</p> 	<p>Éliminer les sources d'inflammation, ne déplacer aucun véhicule, interdire de fumer près du secteur de l'incident. Déterminer un périmètre de sécurité et évacuer si nécessaire.</p> <p>Si les manœuvres suivantes sont possibles : prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser l'impact de l'incident sur la sécurité du personnel et du public. Si possible, empêcher le produit de se déverser dans les égouts, obstruer les fuites. Si des produits absorbants sont disponibles, endiguer et absorber le produit qui se répand avec du sable, de la terre ou tout autre matériel approprié en l'étendant sur le déversement afin de contenir et de recouvrir le produit.</p> <p>Éloigner les curieux, rester en amont du vent, éviter les dépressions de terrain.</p>	

<p>Périmètre Sécurité</p> 	<p>Déversement mineur : Isoler de 25 à 50 mètres dans toutes les directions.</p> <p>Déversement majeur : Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 300 mètres.</p> <p>Établir trois zones :</p> <p>Zone explosive : Plus de 10 % LSE, interdiction à toute personne de pénétrer la zone de sécurité.</p> <p>Zone dangereuse : Odeur - Interdiction de circuler avec un véhicule et/ou tout type d'équipement.</p> <p>Zone de sécurité : Secteur sécuritaire pour l'évacuation du personnel.</p> <p><i>Note : Les eaux de ruissellement et leurs vapeurs représentent un risque d'explosion.</i></p>
<p>En cas d'incendie</p> 	<p>Prévenir les services d'urgence locaux (police/pompiers/urgence santé). Si feu mineur, utiliser un extincteur chimique (pas de jet d'eau). Intervenir, seulement si cela est possible et sécuritaire de le faire. Citerne routière ou réservoir, envisager une évacuation de 500 à 1 000 mètres. Lorsqu'impossible d'intervenir, évacuer le secteur immédiatement. Libérer les accès pour les véhicules d'urgence. Fermer les alimentations électriques et de gaz.</p>
<p>Premiers soins</p> 	<p>En cas de d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. Enlever tous les vêtements et souliers contaminés. En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux et prévenir le personnel médical de l'identité du produit ainsi que les risques qui y sont associés (fiches signalétiques). Ne pas déplacer une victime, à moins qu'un danger immédiat ne la menace.</p>
<p>Protection individuelle</p> 	<p>Casque, lunettes, gants appropriés, chaussures ou bottes de sécurité, vêtements de protection conçus pour les hydrocarbures (voir fiches signalétiques). Seuil odeur : 1 PPM - Porter un masque de protection respiratoire. Évacuation : si LES est plus de 10 % = Risque d'explosion.</p>
<p>Équipement d'intervention</p> 	<p>Le site doit être muni d'une trousse d'urgence en cas de déversement dont la conception minimale permet le nettoyage et l'endigement d'un déversement. La trousse d'urgence doit être disponible en tout temps et l'inventaire doit être vérifié lors des inspections régulières de l'entreprise.</p>

Photos et localisation des réservoirs sur le site



Garage – réservoir d'huiles usées



Garage – contenants d'huiles



Arrière du garage – réservoir d'huile à chauffage



Chemin d'accès – réservoir des entrepreneurs



Front de déchets – réservoir de diesel



Fiches signalétiques disponibles au garage



Ces données ne s'appliquent qu'aux sites d'enfouissement des déchets urbains (MSW) de Waste Management Affiliates

Émis le : 15/4/2004

NA – Non applicable

NE – Non établi

NDS – Non disponible ND

Fiche d'information sur les matières
(Pour l'usage interne des affiliés de Waste Management seulement)

Section I

Nom de la matière : Gaz d'enfouissement de MSW Code de matière : WM-LFG-001

Nom et synonymes : LFG (GDE), biogaz Numéro de tél. pour information : (713) 328-7333

Nom du site d'enfouissement : _____ Numéro de tél. du site : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Section II – Ingrédients dangereux

	% (VOL)	VLE	PEL	Unités
Méthane (Hydruure de méthyle) CAS# 74-82-8	40 – 65	A*	NE	NA
Dioxyde de carbone CAS# 124-38-9	35 – 50	5000	5000	PPM
Azote CAS# 7727-37-9	0 – 25	A*	NE	NA
Oxygène CAS# 7782-44-7	0 – 6	NE	NE	NA
Éthane (Méthane de méthyle) CAS# 74-84-0	<1	A*	NE	NA
Hydrogène sulfuré CAS# 7783-06-4	<1	10	20**	PPM

* Classé comme un « asphyxiant simple »

** Valeur plafond

Le gaz d'enfouissement peut aussi contenir des quantités traces (<0,1 %) de divers gaz non listés ci-dessus. Les concentrations absolues varient selon les sites et le temps.

Section III – Données physiques

Point d'ébullition (F°) : < -50 Densité relative (Eau = 1): NA

Pression de vapeur (mm Hg) : NE Pourcentage de la volatilité par volume (%) : 100

Densité de vapeur (Air = 1) : 0,89 – 1,09 pH : NA

Solubilité dans l'eau : Appréciable Taux d'évaporation : NA

Apparence et odeur : Gaz incolore; odeur caractéristique, H2S a une odeur « d'œufs pourris »

Section IV – Données sur les risques d'incendie et d'explosion

Point d'éclair (F ⁰) : < 0	Limite d'inflammabilité (% comme méthane) : LIE 5 LSE : 15
Produit d'extinction :	Dioxyde de carbone ou poudre extinctrice
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :	Eau pulvérisée/ brouillard pour refroidir conteneurs exposés au feu.
Risques inhabituels d'incendie et explosion :	Le feu peut se rallumer de manière explosive s'il est éteint avant d'arrêter la fuite.

Section V – Risques pour la santé

Asphyxiants simples

La plupart des gaz qui constituent un gaz d'enfouissement (GDE) peuvent créer un risque d'asphyxie lorsque présents aux concentrations typiques du GDE parce que ces gaz réduisent la concentration d'oxygène inhalé. Selon la concentration de GDE dans l'air inhalé les symptômes peuvent comprendre : nausée, maux de tête, battements de cœur accélérés, respiration intermittente, fatigue rapide, mauvaise coordination musculaire, vomissement, respiration spasmodique, mouvements convulsifs, inconscience ou mort en quelques minutes.

Méthane

Asphyxiant simple – effets similaires à ci-dessus.

Dioxyde de carbone

Asphyxiant simple – effets similaires à ci-dessus. Les concentrations plus faibles peuvent causer des étourdissements, dépression mentale, troubles de la vue ou tressaillements.

Azote

Asphyxiant simple – effets similaires à ci-dessus. Dans les cas graves une tension artérielle anormalement faible, l'apnée, et l'arrêt cardiaque peuvent se développer. Divers troubles y compris ceux de l'humeur, l'engourdissement des extrémités, la somnolence, la confusion mentale, et la perte de mémoire peuvent survenir. L'hypoxie prolongée ou grave fait perdre connaissance. L'asphyxie prolongée peut endommager le SNC. Un œdème cérébral avec hernie du tronc cérébral peut survenir.

Oxygène

Les atmosphères à concentration en oxygène inférieure à 19,5 % peuvent avoir des effets physiologiques néfastes : fatigue, respiration plus rapide et profonde, étourdissements, bourdonnement d'oreilles ou battements de cœur rapides. Les atmosphères à concentration en oxygène inférieure à 16 % peuvent mettre la vie en danger, causer la perte de connaissance dans le cas d'une exposition prolongée, des mouvements convulsifs ou la mort.

Éthane

Asphyxiant simple – effets similaires à ci-dessus. De plus, l'éthane peut être un irritant à des concentrations élevées et un dépresseur du système nerveux central.

Hydrogène sulfuré

L'inhalation d'hydrogène sulfuré peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures à des concentrations supérieures à 5 ppm. L'exposition à faible niveau peut causer une douleur et rougeur des yeux, des étourdissements, nausées et maux de tête. L'exposition à 50 ppm ou plus peut causer un œdème pulmonaire ou bronchite. L'exposition à 100 ppm présente un danger immédiat pour la vie et la santé. L'exposition à de hauts niveaux d'hydrogène sulfuré peut causer des convulsions, un arrêt respiratoire, des dommages permanents au cerveau, une défaillance cardiaque ou la mort subite. De plus, des troubles cardiaques tels que la bradycardie, myocardite, et des anomalies de conduction ont été signalés. L'amnésie, le délire et des hallucinations peuvent aussi survenir après une exposition à de hauts niveaux.

- Contact cutané : Peut causer une irritation, une douleur aiguë, des démangeaisons et de l'érythème.
- Contact oculaire : À des concentrations supérieures à 50 ppm il peut causer la conjonctivite accompagnée de douleurs et de troubles de la vue. Une érosion de la cornée peut survenir lors d'expositions très élevées, mais la condition est habituellement réversible.
- Effets chroniques : Les expositions répétées au mélange peuvent réduire le seuil d'exposition auquel les symptômes se produisent. Des effets neurologiques tels que les maux de tête et l'insomnie ont été signalés.

Procédures de premiers soins

- Inhalation : Placer la personne à l'air frais. Procédez à la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) si le patient ne respire pas ou en l'absence de pouls. Faites administrer de l'oxygène si possible par un personnel formé. Obtenez de l'assistance médicale si le patient a perdu connaissance ou éprouve de la difficulté à respirer.
- Contact cutané : Après avoir enlevé les vêtements contaminés, lavez complètement la partie affectée avec de l'eau et du savon. Obtenez des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Contact oculaire : Rincez complètement les yeux et paupières sous un doux filet d'eau courante pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.
- Ingestion : NA (L'ingestion est peu probable si un gaz d'enfouissement est à la température ambiante).

Section VI – Données sur la réactivité

- Stabilité : Normalement stable. Évitez la chaleur, les étincelles et flammes nues.
- Matières incompatibles : Oxydants
- Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'éthylène et de l'acétylène.

Section VII – Procédures en cas de déversement ou fuite

- Procédures : Évacuez les abords immédiats.
- Retirez toutes les sources d'allumage et arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque, d'un endroit sûr.
- Si possible, procurez une ventilation antidéflagrante à partir d'un endroit sûr.
- N'approchez pas la zone de la fuite à moins qu'un test indique que la concentration d'oxygène est supérieure 19,5 %, que la concentration de méthane est inférieure à 10 % de la LIE, et que les concentrations des composantes indiquées sont inférieures à leur VLE/PEL respective. Ne vous fiez pas à l'odorat dans le cas d'une fuite d'hydrogène sulfuré.
- Portez un appareil respiratoire autonome par pression homologué NIOSH/MSHA et autre équipement de protection si vous pénétrez dans une atmosphère inconnue ou dans un endroit où un test indique que la concentration d'oxygène est inférieure à 19,5 % ou que les concentrations des composantes indiquées sont supérieures à leur VLE/PEL respective. Ne vous fiez pas à l'odorat dans le cas d'une fuite d'hydrogène sulfuré.

N'utilisez que des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement intrinsèquement sécuritaire ou antidéflagrant (Classe I, Div. I, Groupe D) dans les zones où la concentration de méthane est inconnue ou supérieure à 10 % de la LIE.

Testez l'atmosphère périodiquement dans la zone de la fuite et ajustez l'utilisation de l'EPP tel qu'indiqué ci-dessus jusqu'à ce que la fuite soit réparée et qu'un test indique que la zone est sécuritaire. Ne vous fiez pas à l'odorat dans le cas d'une fuite d'hydrogène sulfuré.

Méthode d'élimination : Brûlez au moyen d'une torchère ou mettez à l'air libre conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Section VIII – Information spéciale en matière de protection

Respiratoire : Testez l'atmosphère périodiquement. Portez un appareil respiratoire autonome par pression homologué NIOSH/MSHA et autre équipement de protection là où les concentrations dépassent la VLE/PEL pour les composantes indiquées, lorsque la concentration d'oxygène est inférieure à 19,5 % ou lors du travail dans des atmosphères inconnues. Ne vous fiez pas à l'odorat dans le cas d'une fuite d'hydrogène sulfuré.

Protection oculaire : Évitez le contact direct avec les yeux. Portez une protection oculaire.

Vêtements/gants : Évitez le contact physique direct. Portez des gants et vêtements de protection pour prévenir une exposition cutanée.

Outils/équipement : N'utilisez que des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement intrinsèquement sécuritaire ou antidéflagrant (Classe I, Div. I, Groupe D) dans les zones où la concentration de méthane est inconnue ou supérieure à 10 % de la LIE.

Ventilation : Utilisez une ventilation adéquate pour maintenir une concentration d'oxygène supérieure 19,5 %, une concentration de méthane inférieure à 10 % de la LIE, et les autres expositions à des limites inférieures à la VLE/PEL. Le personnel de supervision et de Santé/sécurité devrait voir aux besoins spécifiques.

Section IX – Précautions spéciales

Toxique et inflammable, ne respirez pas le gaz d'enfouissement. Assurez la métallisation et la mise à la terre de toutes les lignes et de tout l'équipement utilisés avec le gaz pour prévenir les étincelles de statique. Tenez-le à l'écart de la chaleur, des étincelles et flammes. Ne l'utilisez que dans des endroits bien aérés. Ne fumez pas aux endroits où le gaz d'enfouissement est utilisé ou entreposé. Testez l'atmosphère périodiquement pour la présence d'oxygène, méthane, et hydrogène sulfuré. Ne vous fiez pas à l'odorat dans le cas d'une fuite d'hydrogène sulfuré. Une concentration en oxygène dans l'air de 19,5 % est le minimum recommandé pour le travail sans équipement de respiration.. Ce produit ne contient pas d'éléments carcinogènes (à une concentration de 0,1 % ou plus) tel que défini par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

L'information contenue aux présentes a été mise au point en fonction des données scientifiques présentement disponibles. De l'information nouvelle peut voir le jour de temps à autre et rendre les conclusions de ce rapport désuètes. Par conséquent, aucune garantie n'est offerte quant à l'applicabilité de cette information à l'usage que prévoit en faire l'utilisateur ou pour les conséquences de son usage ou mauvais usage.

**Procédure en cas de feu ou d'une explosion
dans le bâtiment des torchères T6000 ou T4000**

Actions immédiates :

1. Quitter immédiatement le bâtiment. Communiquer avec le 9-1-1.



2. Appuyer sur l'un des deux (2) boutons d'arrêt d'urgence (boutons rouges).



3. Fermer les vannes d'alimentation du biogaz (INV5 et INV6) situées de l'autre côté du chemin coté sud du bâtiment. S'il est possible de le faire, fermer également la vanne IVN-7 située tout près de la porte du côté sud du bâtiment.



4. Fermer le disjoncteur principal de la salle électrique, seulement si cela est possible.



5. Communiquer avec l'une des personnes suivantes :
 - Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391

6. Établir le périmètre de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers les vannes d'alimentation IVN5 et IVN6 pour attendre les secours.

7. Ne jamais pénétrer dans le bâtiment et ne pas activer le ventilateur d'urgence VE-01 situé à côté des boutons d'urgence.

**Procédure en cas de feu ou d'une explosion
torchère à flammes visibles T1328**

Actions immédiates :

1. Communiquer immédiatement avec le 9-1-1. Ne pas pénétrer dans l'enceinte clôturée.



2. Fermer le disjoncteur principal dans le cabanon HQ-1.



3. Fermer la vanne d'alimentation du biogaz dans le regard de vannes en amont de CS-1.



5. Communiquer avec l'une des personnes suivantes :
- Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391
6. Établir le périmètre de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers le point CS-1 pour attendre les secours.
7. Ne pas s'approcher des équipements.

**Procédure en cas de feu ou d'une explosion
réseau de biogaz**

Actions immédiates :

1. Communiquer immédiatement avec le 9-1-1. Ne pas arrêter les équipements d'extraction du biogaz sans avoir obtenu au préalable l'autorisation d'une des trois personnes suivantes :
 - Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391
2. Établir le périmètre (500 mètre) de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers le point de rassemblement.
3. Ne pas excaver près de la zone en feu (ajout d'air à éviter).

**Procédure en cas de bruits dommageables
bâtiment des torchères T6000 et T4000**

Actions immédiates :

1. Quitter immédiatement le bâtiment.



2. Appuyer sur l'un des deux (2) boutons d'arrêt d'urgence (boutons rouges).



3. Fermer les vannes d'alimentation du biogaz (INV5 et INV6) situées de l'autre côté du chemin coté sud du bâtiment. S'il est possible de le faire, fermer également la vanne IVN-7 située tout près de la porte du côté sud du bâtiment.



4. Communiquer avec l'une des personnes suivantes :
 - Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391
5. Établir le périmètre de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers les vannes d'alimentation IVN5 et IVN6 pour attendre les secours.
6. Ne jamais pénétrer dans le bâtiment tant que tous les équipements ne sont pas complètement arrêtés.

**Procédure en cas de bruits dommageables
torchère à flammes visibles T1328**

Actions immédiates :

1. Ne pas pénétrer dans l'enceinte clôturée.



2. Fermer le disjoncteur principal dans le cabanon HQ-1.



3. Fermer la vanne d'alimentation du biogaz dans le regard de vannes en amont de CS-1.



5. Communiquer avec l'une des personnes suivantes :
- Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391
6. Établir le périmètre de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers le point CS-1 pour attendre les secours.
7. Ne pas s'approcher des équipements.

**Procédure en cas de détection ou de présence de gaz
bâtiment des torchères T6000 et T4000**

Actions immédiates :

1. Des détecteurs de gaz sont installés dans les bâtiments. Dès que ces derniers détectent la présence de gaz, ils enclenchent automatiquement la mise en marche des gyrophares installés au-dessus des portes d'entrée. Si un gyrophare clignote, ne pas pénétrer dans le bâtiment.



2. Activer le ventilateur d'urgence



3. Communiquer avec l'une des personnes suivantes :
 - Gerry Pilon, technicien senior au 819-314-8144
 - Patrick Hélie, technicien en biogaz au 819-314-1780
 - Michel Beauchemin, superviseur du site au 819-475-7391
4. Établir le périmètre de sécurité et déplacez-vous, ainsi que toutes autres personnes présentes sur les lieux, vers les vannes d'alimentation IVN5 et IVN6 pour attendre les secours.
5. Ne jamais pénétrer dans le bâtiment.

Procédure en cas de panne de courant

1. Aviser immédiatement l'une de ces trois (3) personnes : **Michel Beauchemin, David Gendreau** ou **Simon Mercier** qui communiquera avec le représentant de la firme mandatée pour interagir avec Hydro-Québec lors d'une panne de courant.
2. Mettre tous les appareils informatiques hors tension.
3. Attendre les directives de votre superviseur.

Pendant une panne de courant :

1. Gardez votre calme.
2. N'utilisez pas de bougies, d'allumettes, de briquets ou d'autres dispositifs à flammes nues pour vous éclairer.
3. Si vous travaillez avec des produits chimiques dangereux, ayez toujours une lampe de poche à portée de la main afin de pouvoir arrêter vos travaux en toute sécurité.
4. Ne vous déplacez pas dans l'obscurité.

Si vous devez évacuer dans l'obscurité complète :

1. Aviser votre superviseur que vous évacuez l'immeuble.
2. Déplacez-vous en rampant, ne marchez pas. Appuyez le dos de la main droite sur le mur et progressez en restant en contact avec le mur à votre droite. Balayez la main de haut en bas pour repérer les poignées de portes. Avant d'ouvrir une porte, posez la main dessus pour déceler tout dégagement de chaleur. Utilisez votre main gauche pour tâter le sol devant vous et repérer les obstacles ou les escaliers. Descendez les escaliers en rampant à reculons et en repérant les marches au moyen de vos pieds (main gauche sur le mur).
3. Confirmer à votre superviseur que vous avez évacué le bâtiment avec succès.

Pour ouvrir manuellement la barrière principale

Il est **impératif** que deux (2) personnes procèdent à l'ouverture manuelle de la barrière principale.

1. Localiser la boîte de contrôle qui se trouve du côté intérieur de la clôture, l'ouvrir et repérer le système composé de deux (2) poulies et une chaîne puis pousser sur le bras de fer situé sur la poulie du bas pour libérer les dent de la chaîne.
2. Maintenir le bras de fer dans cette position pendant que votre co-équipier effectue manuellement l'ouverture de la barrière.



**Procédure en cas de bris d'une ligne haute tension
ou d'un pylône d'Hydro-Québec**

1. Aviser immédiatement l'une de ces trois (3) personnes : **Michel Beauchemin, David Gendreau** ou **Simon Mercier** qui communiquera avec le représentant de la firme mandatée pour interagir avec Hydro-Québec lors d'une panne de courant.
2. Établir un périmètre de sécurité et, si nécessaire, commencer l'évacuation du secteur non sécuritaire.
3. Attendre les directives de votre superviseur.

Procédure en cas d'orages violents ou de foudre

En cas d'orages violents, le personnel doit rester à l'intérieur des bâtiments et ne sortir que si la situation devient urgente.

Le personnel qui se trouve à l'extérieur comme les opérateurs du site doivent quitter le site pour se réfugier à l'intérieur dans un endroit sécuritaire. De plus, il est fortement recommandé d'éviter de s'approcher des clôtures métalliques et des matériaux conducteurs qui pourraient être touchés par la foudre.

Le personnel à l'intérieur des bâtiments doit s'éloigner des fenêtres, des portes, des éviers, etc. Il est recommandé de débrancher tous les appareils électroniques et électriques ainsi que les outils durant un orage violent.

Si un employé se trouve dans un véhicule, il doit demeurer à l'intérieur du véhicule et ne quitter le véhicule que lorsque l'orage s'est éloigné du site. De plus, l'employé devra éviter de se stationner près des arbres qui pourraient être atteints par la foudre et tomber sur le véhicule.

Procédure en cas d'un problème majeur du système informatique

Advenant un problème informatique majeur ou une panne de réseau, AVISER IMMÉDIATEMENT LE DIRECTEUR DU SITE selon les directives préétablies.

Ou

Contacter notre intervenant informatique Daniel Shongo au 613-793-2075.

Procédure en cas d'inondation

Advenant une inondation soit du dite ou une accumulation importante d'eau dans les bâtiments, alerter immédiatement le responsable du site pour l'informer de la situation. Dans l'attente de son intervention ou de ses directives, commencer la sécurisation des lieux.

1. Déplacer, si nécessaire, toutes les filières et le matériel électronique, tels qu'ordinateurs, modems, radios, etc. dans un emplacement sécuritaire.
2. Demander au responsable du garage de couper l'alimentation des services utilitaires. Il est important de se rappeler qu'on ne doit jamais s'approcher d'une accumulation d'eau lorsque celle-ci se trouve à proximité de prises ou appareils électriques.

ATTENTION - Ne jamais toucher à un circuit électrique lorsqu'il y a présence d'eau.

Faites évacuer le secteur inondé s'il y a un risque de danger imminent.

Si vous savez d'où provient l'eau répandue et, si vous êtes certain de pouvoir stopper l'arrivée d'eau (en débouchant un renvoi d'eau, en fermant un robinet, etc.), faites-le prudemment.

Demander qu'une inspection des diverses installations (digues, talus, bassins de lixiviat, etc.) sur le site soit effectuée afin de vérifier la stabilité et les niveaux de celles-ci afin de minimiser et de contrôler les risques de déversement.

Procédure en cas de tremblement de terre

Consignes de mesures à prendre lors d'un tremblement de terre données par le Service des Désastres de la Croix Rouge Canadienne.

Si vous êtes à l'intérieur, demeurez à l'intérieur

1. Vous asseoir ou vous tenir debout contre un mur ou prendre comme couverture un bureau ou une table ou vous tenir debout dans un passage.
2. Vous tenir loin des fenêtres, des vitres ou des portes extérieures.
3. Ne pas se servir des lumières, ne pas fumer, ne pas vous servir d'allumettes ou de briquets pour AUCUNE raison avant que les lignes de gaz n'aient été vérifiées.
4. Ne pas tenter de quitter le bâtiment pendant un tremblement de terre, parce qu'à l'extérieur, on retrouve des objets tombants (lignes électriques, débris, etc.).

Ne soyez pas surpris si l'alarme d'incendie se déclenche, n'évacuez pas tant que les tremblements persistent.

Si vous êtes à l'extérieur

1. Tenez-vous le plus loin possible des édifices et des lignes électriques.
2. Surveillez les vitres, les fils électriques, les poteaux et les autres débris qui tombent.

Si vous êtes au volant d'un véhicule

1. Immobilisez-vous sur l'accotement, à l'écart des arbres, des immeubles, des poteaux de services publics ou des panneaux de signalisation, et hors des tunnels et viaducs.
2. Abaissez-vous aussi bas que vous le pouvez dans le véhicule jusqu'à l'arrêt des tremblements.

Après un tremblement de terre

1. Évacuez les lieux en faisant preuve d'une prudence extrême, en n'oubliant pas d'emporter vos effets personnels essentiels et des approvisionnements d'urgence.
2. Soyez préparé pour d'éventuelles secousses secondaires.
3. N'utilisez pas les ascenseurs et n'allumez pas d'éclairage.
4. Rendez-vous au lieu de rencontre prévu pour les évacuations. Signalez au personnel d'intervention s'il y a des blessés ou des personnes bloquées sous des décombres ou toutes autres anomalies détectées en vous rendant au lieu de rassemblement.
6. N'utilisez le téléphone que pour les urgences ; la surcharge des réseaux téléphoniques peut retarder la venue des secours.

Procédure en cas de tornade ou d'un ouragan

Les tornades se développent à partir d'un sévère orage ; en temps chaud, humide, air instable, avant et devant un front froid. Elles se déplacent rapidement et restent au niveau du sol. Les informations suivantes vous aideront à bien se préparer pour des tornades.

Il est très important pour le personnel de se trouver un endroit sécuritaire avant que la tornade ne frappe. N'essayez pas de circuler à l'extérieur quand il y a une tornade.

Dans le cas où vous verriez l'imminence d'une tornade ou qu'elle est annoncée, l'endroit le plus sécuritaire est à l'intérieur du bâtiment principal, sous un bureau ou toute autre zone bien protégée des fenêtres.

Les tornades voyagent généralement du sud-ouest au nord-est, la direction est souvent erratique et en zigzag. Pluies abondantes, vents violents et grêle accompagnent généralement une tornade. La largeur du cône est de 50 à 100 pieds. Le passage d'une tornade peut durer quelques secondes.

LES MURS MÉTALLIQUES QUI SUPPORTENT LE BÂTIMENT DU GARAGE OFFRIRONT UNE PROTECTION CONTRE LES DÉBRIS SOUFLÉS.

Si vous êtes dans une roulotte, sortez et dirigez vous dans un endroit plus sécuritaire. Le personnel doit aussi s'éloigner des lignes électriques.

Si vous êtes dans une voiture, sortez et dirigez vous vers un bâtiment sûr et solide. S'il n'y a pas de bâtiment solide, couchez-vous sur l'herbe ou dans un fossé et couvrez votre tête et votre visage.

Éviter des endroits à plafond espacé comme les cafeterias, centres commerciaux, car ils peuvent tomber lors d'une tornade.

CONSEILS DONNÉS PAR LE SERVICE DES DÉASTRES, CROIX ROUGE CANADIENNE

Procédure lors de situation hivernale extrême

Toutes nos installations doivent avoir un raccordement électrique permanent (quick plug) en prévision d'un apport rapide et sécuritaire d'approvisionnement électrique par groupe électrogène (génératrice).

Dans l'éventualité où vous verriez l'éminence de pluie verglaçante ou qu'elle est annoncée :

1. Avertissez le directeur du site, le superviseur des opérations et le directeur de la maintenance.
2. Le directeur du site devra prendre les mesures nécessaires pour sécuriser le personnel, les lieux et les équipements.
 - ▶ LE PERSONNEL : voir à ce que les accès aux installations soient sécuritaires tel que déglçage au-dessus des accès et épandage d'abrasif.
 - ▶ LES LIEUX : voir à l'exécution d'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ par groupe électrogène (génératrice).
 - ▶ LES ÉQUIPEMENTS : voir à ce que les équipements soient stationnés de façon à ce que les objets tombants ne puissent les atteindre (glace, fils électrique, poteaux, arbres, affaissement de bâtisse).

Donner un compte rendu de la situation de façon journalière à Daniel Brien, directeur général des sites d'enfouissement du Québec, au 819-571-2978.

Procédure lors d'une tempête hivernale

Lors d'une tempête violente

- Restez calme, en sécurité, au sec et au chaud.
- Évitez de prendre le volant d'un véhicule.
- Ne sortez que si c'est essentiel. Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement pour éviter les engelures et l'hypothermie.

Si vous êtes au travail

- Choisissez avec vos collègues un endroit confortable.
- Réunissez tous les approvisionnements d'urgence disponibles.
- Signalez au service de sécurité où vous vous trouvez ainsi que le nombre de personnes qui sont regroupées à ce même endroit.
- Assurez votre confort et prenez soin les uns des autres.
- Écoutez régulièrement les bulletins de météo.

Conseils à suivre si vous travaillez à l'extérieur

Éviter l'hypothermie	Signes d'avertissements	Traitement à l'hypothermie
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter des vêtements chauds ; ▪ Porter un chapeau ; ▪ Éviter le vent, réduire votre exposition ; ▪ Boire beaucoup de liquides chauds ; ▪ Ne pas boire d'alcool ; ▪ Rester bien nourris, spécialement des fruits et des noix. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De violents frissonnements, qui s'arrêtent soudainement ; ▪ Difficulté de parler, de marcher ou d'effectuer certaines tâches manuellement ; ▪ Confusion, difficulté à se concentrer ; ▪ Respiration pénible, palpitation faible ; ▪ Épuisement apparent ; ▪ Pâleur, figure gonflée ; ▪ S'endormir (dormir c'est mourir!). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garder le calme ; ▪ Si la respiration est arrêtée ou s'il n'y a pas de pouls, commencer le RCR ; ▪ Alerter les services d'urgences ; ▪ Remplacer les habits mouillés et froids par des habits chauds et secs ; ▪ Protéger la tête et le cou avec une couverture ; ▪ Si la personne est consciente, lui faire boire des boissons chaudes sans alcool. Dans le cas contraire, ne pas donner d'aliments chauds, de boissons chaude ou d'alcool ; ▪ Ne pas prendre une douche chaude.

Procédure lors d'une alerte à la bombe

Cette procédure a été établie afin de vous aider dans l'éventualité d'un avis téléphonique d'alerte à la bombe.

Intervenants

- La personne qui reçoit l'appel d'alerte à la bombe ;
- Le personnel sur le site ;
- Le directeur du site ;
- Le service de police de votre municipalité ;
- Le service d'incendie de votre municipalité.

Procédure à suivre

Tenir la personne qui appelle le plus longtemps possible au téléphone. Écouter et rester le plus calme possible.

Si le temps et les conditions le permettent, demander à votre interlocuteur :

- les termes exacts de l'avertissement
- Un secteur a-t-il été identifié ?
- A-t-on précisé l'heure à laquelle la bombe a été réglée ?
- Quel genre de format a été déposé ?
- À quoi ressemble l'emballage de la bombe ?
- Pourquoi avoir placé cette bombe ?

Attirer l'attention des personnes autour de vous, leur laissant savoir que vous êtes en ligne relativement à un appel d'alerte à la bombe. Si possible, aviser par courriel les gens du poste de pesée et du bureau administratif ainsi que le directeur des opérations ou son remplaçant et demander qu'on appelle la SÛRETÉ DU QUÉBEC et de faire évacuer les lieux.

Suite à l'appel, remplissez immédiatement la fiche « Alerte à la bombe – formulaire d'information ».

Tout objet de nature suspecte que vous trouvez doit être immédiatement rapporté. Ne touchez pas à l'objet ou tout ce qui s'y rattache. Des gens spécialisés dans ce genre d'opération devront disposer des objets suspects.

**Alerte à la bombe
Formulaire d'informations**

Date : _____ **Heure :** _____ **Durée de l'appel :** _____

Termes exacts de l'appel :

Questions à poser :

À quelle heure doit-elle exploser ?	
Où est-elle ?	
À quoi ressemble-t-elle ?	
De quel endroit appelez-vous ?	
Pourquoi avoir placé cette bombe ?	
Représentez-vous une organisation ?	
Quel est votre nom ?	

Si la personne ne répond pas aux questions, informez-la que des personnes sont dans le bâtiment et qu'il pourrait y avoir des gens blessés ou tués.

Identification de l'appelant

Sexe	Homme	<input type="checkbox"/>	Femme	<input type="checkbox"/>	Incertain	<input type="checkbox"/>
Age	Jeune	<input type="checkbox"/>	Moyen	<input type="checkbox"/>	Âgé	<input type="checkbox"/>
Accent	Anglais	<input type="checkbox"/>	Français	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Voix	Douce	<input type="checkbox"/>	Forte	<input type="checkbox"/>	Agressif	<input type="checkbox"/>
Débit	Lent	<input type="checkbox"/>	Moyen	<input type="checkbox"/>	Rapide	<input type="checkbox"/>
Prononciation	Bonne	<input type="checkbox"/>	Nasillarde	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Manière	Nerveuse	<input type="checkbox"/>	Calme	<input type="checkbox"/>	Vulgaire	<input type="checkbox"/>
Bruit de fond	Maison	<input type="checkbox"/>	Circulation	<input type="checkbox"/>	Bruit	<input type="checkbox"/>

La voix est-elle familière : _____

L'appelant semble t'il connaître les lieux : _____

Renseignements reçus par :

Nom :	
Date :	
Heure :	
Service :	

Procédure lors d'une manifestation civile

Lors d'une manifestation civile dont l'entreprise serait la cible, la meilleure précaution serait de garder le personnel à l'intérieur des bâtiments et de s'assurer qu'il se tienne éloigné des fenêtres.

Si une manifestation est prévue, le directeur des opérations peut déclarer un état de crise et permettre l'évacuation des locaux.

Le personnel n'est pas autorisé à répondre aux questions des médias. Aviser le directeur des opérations, Simon Mercier au 514-701-1911 ou le directeur général des sites d'enfouissement du Québec, Daniel Brien au 819-571-2978 pour aviser que les médias sont sur place.

Procédure lors de la réception d'une enveloppe ou d'un colis suspect

Lors de la réception d'une enveloppe ou d'un colis qui semble suspect, il est important de suivre les consignes suivantes :

Ne pas toucher l'enveloppe ou le colis s'il est suspecté de contamination ;

Aviser immédiatement votre supérieur ou votre directeur ;

Isoler l'enveloppe ou le colis, sécuriser les lieux où se trouve ce dernier ;

Lister le nom de toute personne ayant touché le colis ou l'enveloppe et leur demander de se laver et de désinfecter leurs mains et de placer le linge ou autres matières qu'ils ont utilisés dans des sacs de plastique ;

Si cela est possible, demander à toute personne ayant eu contact de près ou de loin au colis ou à l'enveloppe de prendre une douche dans les meilleurs délais.

Pour de plus amples informations contacter le centre anti-poison du Québec.

Procédure lors de blessures multiples ou d'un décès

Pour tout accident impliquant des blessures sérieuses, vous devez :

1. Apporter immédiatement les premiers soins.
2. Au besoin, communiquer avec le service ambulancier en composant le 911.
3. Rapporter l'incident immédiatement au superviseur et aux membres de la direction.

Superviseur des opérations

MICHEL BEAUCHEMIN :

bur. : (819) 477-6609 poste 25

cell. : (819) 475-9105

Directeur des opérations

SIMON MERCIER :

bur. : (819) 477-6609 poste 30

cell. : (514) 707-1911

Directeur général des sites d'enfouissement du Québec

DANIEL BRIEN :

bur. : (819) 843-9522 poste 222

cell. : (819) 571-2978

- * **Tout accident impliquant des dommages à la propriété doit être immédiatement rapporté au directeur des opérations.**

Localisation des principaux interrupteurs de services utilitaires

ÉLECTRICITÉ

- Le panneau électrique du garage est situé dans la cafétéria derrière les panneaux coulissants.
- Le panneau électrique du bureau administratif est situé dans la cafétéria derrière les panneaux coulissants.
- Le panneau électrique de la maison des directeurs est situé au sous-sol, au fond à gauche (prise d'entrée des téléphones).
- Le panneau électrique du poste de pesée est situé à l'entrée sur le mur de droite.

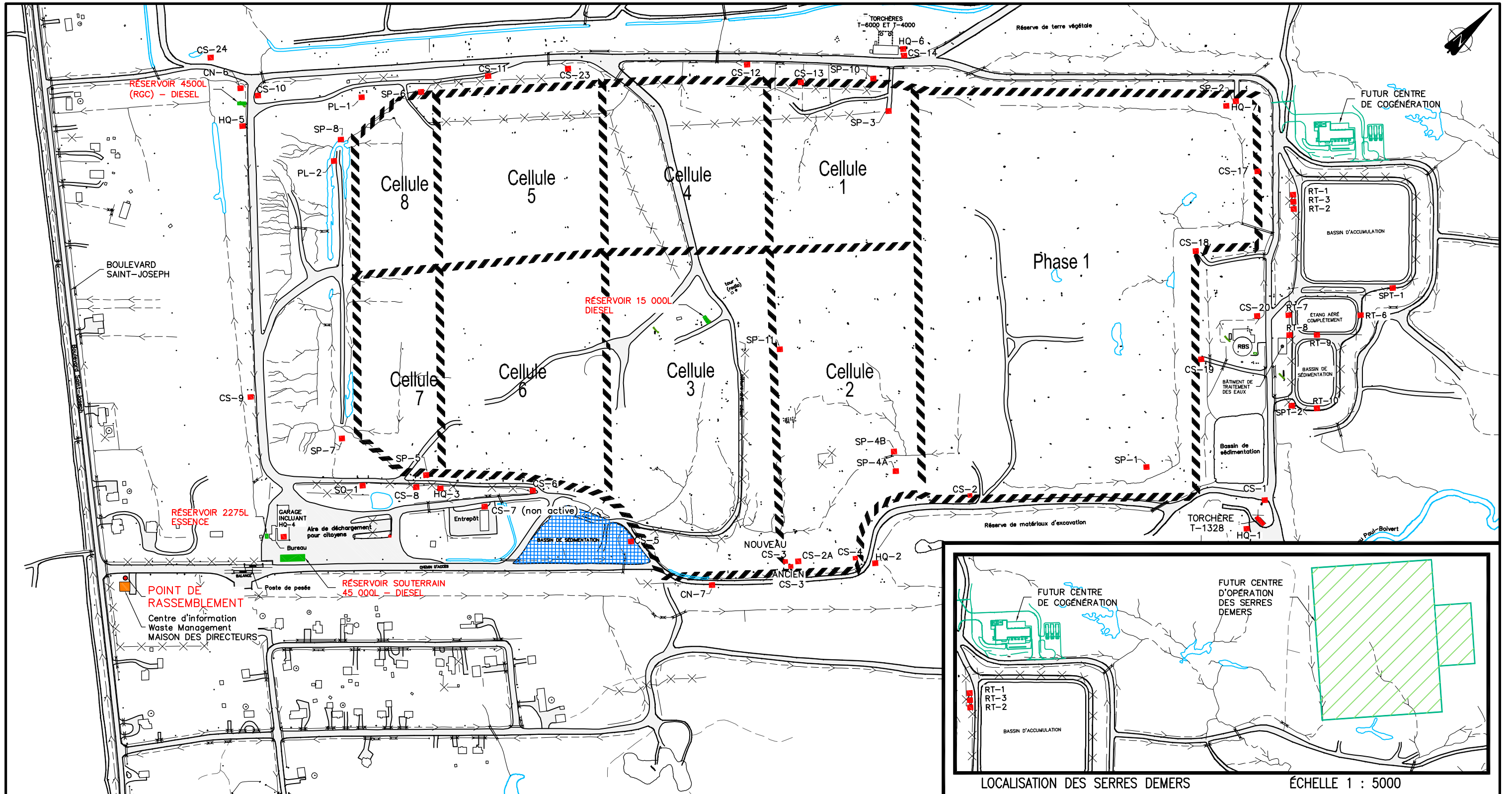
TÉLÉPHONE

- Le panneau téléphonique principal est situé au sous-sol (mur du côté du boulevard Saint-Joseph) de la maison des directeurs.
- Le téléphone d'urgence est situé au poste de pesée dans une armoire identifiée à cet effet. La prise est située sous le comptoir de la première fenêtre à droite.
- Les téléphones cellulaires peuvent également être utilisés pour les appels d'urgence.

EAU

- L'accès au robinet principal du garage est situé à l'extérieur au coin de la plaque de lavage des camions.
- L'accès au robinet principal du poste de pesée est situé au sous-sol du poste de pesée.
- L'accès au robinet principal de la maison des directeurs est situé au sous-sol derrière l'escalier à côté du chauffe-eau.

NOTE : VOIR INDICATION SUR LE PLAN DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES



1175, BOULEVARD LEBOURGNEUF, BUREAU 300
 QUÉBEC (QUÉBEC)
 CANADA G2K 0B4
 TÉLÉPHONE: 418 780-0878 TÉLÉCOPIEUR: 418 780-4182
 WWW.GENIVAR.COM

PROJET:



LET DE SAINT-NICÉPHORE
 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX BÂTIMENTS
 PLAN DE MESURE D'URGENCE

TITRE:

VUE EN PLAN GÉNÉRALE

NO PROJET:

111-12867-00 (Q116362)

ÉCHELLE:

1 : 5000

DESSINÉ PAR:

Philippe Lavigne

VÉRIFIÉ PAR:

S.Mercier, Directeur des Opérations-LET

DESSIN: 111-12867-00_Bat_F01.dwg

ADDENDA:

DIRECTIVE:

ORDRE DE CHANGEMENT:

RÉVISION:

DATE:

2011-08-09

DESSIN NO:

111-12867-00_Bat_F01

Installations extérieures

Maison des directeurs



Bureaux administratifs



Poste de pesée



Garage et atelier mécanique



Torchère



Torchère à flamme visible



Installations extérieures, suite...

Poste des citoyens



Front de déchets



RBS



Bâtiment de chauffage du RBS



	<h2 style="margin: 0;">APPEL D'URGENCE</h2> <h3 style="margin: 0;">Premier rapport d'événement</h3>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom de la personne : _____ Heure : _____ Date : _____

Endroit : _____ Poste de la personne qui appelle : _____

- Type d'urgence:
- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Incendie
<input type="checkbox"/> Déversement d'eaux usées
<input type="checkbox"/> Odeur suspecte
<input type="checkbox"/> Médicale | <input type="checkbox"/> Déversement
<input type="checkbox"/> Fuite de gaz
<input type="checkbox"/> Menaces ou alerte à la bombe
<input type="checkbox"/> Autre: |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Renseignements obtenus: _____

Déroulement des actions:	Heure de l'appel	Heure d'arrivée
Directeur du centre : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Contremaître ou technicien avisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Membres de l'équipe d'intervention avisés: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Personnel d'urgence avisé :		
Sécurité publique (911) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
() police () pompier () ambulance		
Resp. de l'appel aux pompiers <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Spécialiste proc. chimique/env. : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Préposés de liaison technique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Équipe de coordination : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Santé/sécurité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Autres services, lesquels : _____	_____	_____
Périmètre de sécurité établi : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Accès au site limité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____
Autorisé par : _____	Heure : _____	
Évacuation du secteur: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Autorisé par : _____	Heure : _____	
Retour aux opérations régulières : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Autorisé par : _____	Heure : _____	

	FORMULAIRE D'INTERVENTION D'URGENCE ÉVALUATION DES RISQUES
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Date de l'incident : _____ Heure de l'incident : _____

- Type d'incident :**
- Évacuation
 - Incendie
 - Déversement
 - Déversement d'eaux usées
 - Fuite de gaz ou odeurs suspectes
 - Alerte à la bombe
 - Autres : _____

Lieu de l'incident :

Description de la situation : _____

Description du site d'intervention : _____

Description de l'espace avoisinant le site d'intervention : _____

Informations additionnelles : _____

Contrôle du site :

Périmètre de sécurité et accès au site (description) : _____

Problèmes encourus : _____

Évaluation des risques : _____

Note : En présence de produits chimiques, toujours se référer à la fiche signalétique.

Équipements de protection personnelle à utiliser :

- | | |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chapeau de sécurité | <input type="checkbox"/> Lunette monoque |
| <input type="checkbox"/> Visière | <input type="checkbox"/> Harnais |
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Habit de pluie |
| <input type="checkbox"/> Habit d'intervention | <input type="checkbox"/> Habit encapsulé |
| <input type="checkbox"/> Corde de secours | <input type="checkbox"/> Gants |
| <input type="checkbox"/> Bottes de sécurité | <input type="checkbox"/> Protection travaux en hauteur |
| <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz | <input type="checkbox"/> Habit pour produits chimiques |
| <input type="checkbox"/> Respirateur requis : _____ | |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) : _____ | |

Décontamination (à compléter par le service de l'environnement) :

La décontamination consiste à enlever ou à neutraliser les substances qui se retrouveraient sur les ensembles de protection ou sur les équipements de travail. Il est du ressort du spécialiste des procédés chimiques et/ou de l'environnement d'évaluer et d'établir les paramètres de décontamination.

	OUI	NON
Présence de fuites ou de décoloration causées par les matières?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contaminants présents? Si oui, lequel ou lesquels : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Estimation de la distance optimale de la zone de décontamination pour éviter d'affecter le personnel _____ mètres _____ pieds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone de décontamination établie ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspection visuelle des équipements ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solution de décontamination utilisée? _____ _____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Complété par : _____ Signature : _____

Toujours se référer au service de l'environnement de Waste Management

	<h2 style="margin: 0;">RAPPORT D'ENQUÊTE D'ACCIDENT ET/OU D'INCIDENT</h2>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

SITE DE TRAVAIL :		PROJET :	
EMPLOYEUR		Mortel ___ Blessure ___ Dommage ___ Incident ___	
Nom :		Genre d'entreprise :	
Adresse :	Téléphone :	Division (s'il y a lieu) :	Département/Opération :

BLESSÉ :			
Nom :		Prénom :	
		Date de naissance (aaaa/mm/jj) :	
Adresse :		Téléphone :	
		No. d'employé :	Sexe : M ___ F ___
		Métier :	Années d'expérience ___ (dans le métier)
		Ancienneté ___ ans (dans l'établissement)	

BLESSURE	
Nature de la blessure :	
Partie du corps affectée :	
Détails sur les premiers soins et le transport du blessé (s'il y a lieu) :	

DOMMAGES MATÉRIELS			
Emplacement :		Sorte de contact :	
Nature du dommage :		Partie de la structure endommagée :	
Coût de remplacement ou réparation :	Coût total :	Coût direct :	Coût indirect :

ACCIDENT ET/OU INCIDENT	
Occupation du travailleur au moment de l'incident / accident :	
Était-ce une occupation : Habituelle ___ Occasionnelle ___	
Endroit de l'événement :	
Date (aaaa/mm/jj) et heure :	
Témoins (noms) : _____ Employeur : _____ Téléphone : _____	

Brève description de l'accident et/ou de l'incident (joindre photographies ou croquis, si nécessaire) :

FACTEURS D'ACCIDENT ET/OU D'INCIDENT
Identifier les facteurs. (matériel, milieu, organisation, tâche, individus, moment de l'accident) (Actions conditions)
Raisons de l'existence de ces facteurs :

GRAVITÉ POTENTIELLE
Grave ____ Moyenne ____ Mineure ____

MESURES DE PRÉVENTION			
Immédiates et temporaires :			
Permanentés :	Autorisé par :	Date (aaaa/mm/jj) :	
	Date approximative d'exécution :	Date (aaaa/mm/jj) :	
Autorisé par :	Date (aaaa/mm/jj) :		
Enquête par :	Date (aaaa/mm/jj) :	Révisé par :	Date (aaaa/mm/jj) :

AVIS DE MISES À JOUR

14 novembre 2011

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la **mise à jour no. 4** du plan des mesures d'urgence de notre entreprise.

Mise à jour	Pages à supprimer	Pages à insérer
1		
2		
3		

Assurez-vous d'apporter rapidement les changements à votre exemplaire du plan des mesures d'urgence et de mettre à la fin du cartable l'avis de mise à jour ainsi que la date et le numéro des changements.

Merci.

Mélanie Genest
Adjointe administrative

RÉVISIONS ANNUELLES

Révision	Modifications	Date	Effectuée par
Révision # 1		Octobre 2007	
Révision # 2		Août 2010	AXE Environnement
Révision # 3	Ensemble du plan d'urgence	Août 2011	S. Laplante
Révision # 4	Pages 30 et 32	Novembre 2011	S. Laplante
Révision # 5	Ensemble du plan d'urgence	Décembre 2011	M. Genest
Révision # 6			
Révision # 7			